



Finances locales 2017

Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que la loi de finances pour 2017 a été votée par le Parlement et que les élections présidentielle et législatives de 2017 retiennent l'attention de tous et cristallisent certains débats, l'APVF donne la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour ce 7^{ème} entretien, retrouvez Antoine Vielliard, Maire de Saint-Julien-en-Genevois



Antoine VIELLIARD

Maire de Saint-Julien en Genevois

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



Carte d'identité de la ville

Commune : Saint-Julien-en-Genevois

Type d'EPCI : Communauté de communes

Nombre d'habitants : 13 253

Budget de fonctionnement : 17 M€

Budget d'investissement : 9 M€

Nombre de budget annexe : 2



APVF : Quelle est la situation financière à Saint-Julien-en-Genevois ?

Antoine Viellard : La situation est compliquée. Lorsque je suis arrivé en 2014, j'ai découvert que la commune n'avait plus assez de trésorerie pour payer les agents ! Nous avons dû faire face à une crise réelle de liquidité. Et c'est la vente de patrimoine, en l'espèce une gendarmerie, à une SEM afin qu'elle en réalise une nouvelle, qui nous a permis de faire face à l'urgence.

De plus, nous connaissons une importante croissance démographique et sur la période 2010-2014, alors que les recettes étaient stables, les dépenses ont augmenté deux fois plus vite.

C'est pourquoi, dès 2014, nous avons été décidés d'entreprendre un vaste plan d'économies.

APVF : Comment s'est organisé ce vaste plan d'économies ?

AV : Nous avons souhaité associer tous les acteurs concernés : les agents, les associations, les fournisseurs et les habitants. L'objectif était de réduire la dépense publique de 20% dans tous les secteurs mais nous avons organisé plusieurs séances de créativité pour savoir comment procéder au mieux pour réaliser ces économies. Aucun champ n'a été mis de côté et chacun a pu faire part de ses propositions.

Ces séances de créativité ont également permis un travail pédagogique pour bien comprendre les difficultés financières de la commune et, de ce fait, mieux accepter les coupes budgétaires qui s'annonçaient. Cette méthode participative était, en outre, responsabilisante pour tous les acteurs concernés.

Les agents territoriaux ont sans doute été les plus actifs et nous ont donné beaucoup d'idées pour mieux gérer au quotidien l'action locale.



APVF : Est-ce que le secteur associatif a souffert de ces mesures d'économies ?

AV : Des réunions spécifiques avec les associations ont été organisées pour discuter de la meilleure façon d'atteindre cet objectif de 20% d'économies afin que cela soit soutenable pour elles. Nous avons donc décidé conjointement de leur laisser un délai d'un an avant d'engager de diminuer nos subventions. Puis les économies ont été étalées sur 2 ans, soit deux fois -10% de dépenses de subventions.

Les associations se sont également entre aidées pour mieux faire face à ces baisses.

Dans l'ensemble notre démarche a été bien comprise et bien acceptée par ce secteur, et le maillage associatif reste intact sur notre territoire.



APVF : Quelles ont été vos idées d'économies ?

AV : Tout d'abord, les marchés publics et les groupements de commande ont augmenté. Le développement de ces procédures d'achat nous ont permis de dégager 100 000€ d'économies.

Le patrimoine a été rationalisé. Par exemple, des logements ont été vendus à un bailleur social. Au total, la vente du patrimoine a représenté environ 3M€ et a généré 150 000€ d'économies en fonctionnement (taxe foncière, charges de copropriété ou mise en location de certains biens...).

Le nombre de spectacles a été réduit mais le bilan n'est pas pour autant négatif car nous avons favorisé le nombre de spectacles ouverts et ainsi augmenté le nombre de spectateurs. Le fleurissement de la ville a été modifié (-15 000€). Les fréquences de nettoyage étaient très importantes, et ont donc été divisées par deux (-40 000€).

Les subventions aux écoles maternelles privées sous contrat n'étant pas obligatoires (l'obligation ne concerne que les écoles élémentaires privées sous contrat), elles ont été supprimées (-100 000€).

De manière générale, cette crise nous a obligé à revoir toutes les dépenses et à assurer les dépenses utiles pour les habitants. Le bilan s'avère ainsi positif puisqu'il a modifié l'action publique locale de manière substantielle et a abouti à une dépense publique au plus proche des habitants.

APVF : Avez-vous réduit vos investissements ?

AV : La commune connaît une importante croissance démographique, ce qui se traduit notamment par l'ouverture de classes supplémentaires chaque année. Le prochain projet porte sur la construction de deux nouvelles écoles. Ces investissements importants pour la commune représentent 15M€, donc les dépenses d'investissement ne sont pas en baisse, au contraire. Malgré la baisse des dotations et l'augmentation des contributions pour la péréquation (au total -3M€), la diminution des dépenses de fonctionnement a restauré l'autofinancement nécessaire aux investissements.

Les économies réalisées permettent d'investir, ce qui prouve que notre démarche est dynamique pour le territoire, et non pas synonyme de rigueur.



APVF : Quel est le poids du FPIC pour votre commune ?

AV : L'effet FPIC représente 50% supplémentaire de l'effet baisse de DGF. En 2016, la contribution au FPIC s'élevait à 360 000€. Pour 2017, elle devrait avoisiner 375 000€ et nous prévoyons, à l'horizon 2020, une contribution de 500 000€. Certes, le revenu moyen par habitant est élevé dans notre commune, ce qui explique notre situation de contributeur. Mais ce n'est qu'une moyenne qui, en réalité, cache d'importants écarts de situation entre les habitants puisque 15% de notre population se trouve sous le seuil de pauvreté. Aussi, les critères du FPIC pourraient être encore améliorés.

APVF : Quelles sont vos attentes pour 2017 ?

AV : Une grande réflexion doit être engagée sur la mission de la commune. Quel avenir pour cet échelon local de proximité ? Autre réflexion : quel financement doit être privilégié localement : l'impôt ou le tarif ? Pour l'instant, dans notre commune, le choix du tarif semble plus responsabilisant et permet de mettre en avant le coût réel des services.

L'Etat demandera sans doute un nouvel effort aux communes mais il faut davantage de cohérence car d'un côté il impose aux collectivités locales une réduction drastique des dépenses qu'il ne s'applique pas à lui-même, et de l'autre, les appels à projet se multiplient, les transferts de compétences, les nouvelles normes, et les charges contraintes se poursuivent. Dernières en date, les nouvelles obligations en matière de cantine scolaire issue de la loi Egalité et Citoyenneté ou encore la généralisation des nouveaux dispositifs de délivrance des cartes nationales d'identité s'annoncent particulièrement coûteuses pour les communes. Et bien évidemment la compensation de l'Etat demeure largement insuffisante. Cette situation ne peut plus durer.

Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante :
ltartour@apvf.asso.fr